

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3774**

commune (s) : Solaize

objet : **Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 151, rue du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Solaize et en vue de la constitution d'une réserve foncière pour la réalisation d'un passage piétonnier donnant accès au futur conservatoire des fruits et légumes, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, l'immeuble situé 151, rue du Rhône à Solaize, au prix de 7 000 €.

Il s'agit d'un terrain nu, cadastré sous le numéro 207 de la section AT, d'une superficie de 131 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la ville de Solaize, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 7 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente, à la ville de Solaize, d'un immeuble situé 151, rue du Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 7 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents feront l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,